

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 27 avril 2018	N° 2018-207

Convocation du 20 avril 2018

Aujourd'hui vendredi 27 avril 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
Mme Maribel BERNARD à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Nicolas BRUGERE à Mme Dominique IRIART
M. Jean-Louis DAVID à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Didier CAZABONNE
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
M. Bernard JUNCA à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET
M. Pierre LOTHAIRE à M. Eric MARTIN
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Patrick BOBET
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Christophe DUPRAT à M. Michel DUCHENE à partir de 12h10
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h10
M. Jean TOUZEAU à M. Michel HERITIE à partir de 12h20
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS à partir de 11h30
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h10
M. Erick AOUIZERATE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h15
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h50
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h15
M. Marik FETOUH à Mme Chantal CHABBAT à partir de 12h32
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h00
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Magali FRONZES de 10h à 11h05
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE jusqu'à 10h55
M. Benoît RAUTUREAU à M. Daniel HICKEL à partir de 11h20
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 10h40
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 11h55
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h50
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 27 avril 2018	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	N° 2018-207

Plan d'actions en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) - Aménagement et équipement du Pôle de coopération ESS à Bordeaux via l'association Aquitaine active - Aide métropolitaine à l'investissement en 2018 - Décision - Autorisation

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation d'Aquitaine active

Aquitaine active est un acteur incontournable de la finance solidaire sur le territoire, qui contribue à une offre de prestations de services d'accompagnement à l'entrepreneuriat et à la mise en œuvre d'outils financiers en faveur des structures de l'Economie sociale et solidaire (ESS) et des Très petites entreprises (TPE). Elle accompagne des entreprises de l'ESS et des publics vulnérables souhaitant créer une entreprise en TPE. Elle renforce les outils financiers mis à disposition des porteurs de projets : la ligne de garantie ESS (sur prêts bancaires), le contrat d'apport associatif (prêt à taux zéro), et la ligne de garantie pour la création de TPE par des publics vulnérables.

Face aux enjeux de consolidation, de développement et d'émergence des projets de l'ESS, un partenariat a été initié avec Bordeaux Métropole en 2010, car il s'inscrit dans la volonté de mieux accompagner les acteurs de l'ESS implantés sur le territoire, de concevoir une réponse de proximité en matière de diagnostic, d'expertise et de financement de ces projets.

Pour son accompagnement à l'entrepreneuriat social et solidaire, Bordeaux Métropole a aidé en fonctionnement la structure à hauteur de 33 250 € en 2017. Elle a abondé également en 2017 en aide d'investissement sur certains outils financiers de la structure, à hauteur de 41 000€

Projet d'implantation sur le pôle de coopération ESS à Bordeaux

Aquitaine active a été pionnière dans la recherche d'une opportunité sur la Métropole de créer un lieu de polarité des acteurs de l'accompagnement à l'entrepreneuriat social et solidaire, pour concentrer les différentes composantes de la chaîne d'accompagnement (réseau, financement, incubation, accompagnement post-crédation) en faveur de l'émergence de nouveaux projets ESS de territoire.

Ce projet a été construit à travers un collectif, qui s'est constitué entre Aquitaine active, l'Association territoires et innovation sociale (ATIS), la Chambre régionale de l'ESS de Nouvelle Aquitaine, le Mouvement des entrepreneurs sociaux (Mouves), L'Autre entreprise, la Nouvelle économie fraternelle (NEF) et le collectif de finance solidaire AquFiSol.

Ce collectif a identifié plusieurs opportunités foncières sur la métropole bordelaise pour y implanter un pôle de coopération de l'ESS, et a retenu en 2017 un bâtiment de bureaux d'une superficie de 566 m² situé au 90 rue Malbec à Bordeaux, sur le périmètre de Bordeaux Euratlantique et très accessible depuis la gare Saint Jean. Deux membres du collectif, Aquitaine active et ATIS, se sont, au préalable, constitués en Société civile immobilière (SCI), et ont acquis le bâtiment à la fin de l'année 2017. Cette opération d'acquisition a été soutenue par Bordeaux Métropole, qui a décidé une aide à l'investissement immobilier de 300 000 € au Conseil métropolitain du 29 septembre 2017.

Aujourd'hui, Aquitaine active sollicite Bordeaux Métropole pour la phase de travaux d'aménagement et d'équipement des futurs locaux.

Ces travaux sont nécessaires pour agencer les espaces de bureaux, les espaces d'accueil et les espaces collectifs. Ils consisteront principalement en des poses de cloisons, des opérations de mise aux normes et en conformité du réseau électrique, d'eau et d'air, et des opérations d'équipement de base des salles de réunion et des bureaux.

La configuration finale du site est programmée comme indiquée en suivant :

- au sous-sol : 308 m² avec places de stationnement et espaces d'archivage,
- au rez de chaussée :
 - o 6 bureaux fermés pour une surface de 110 m²,
 - o 3 salles de réunions pour une surface de 60 m²,
 - o un hall d'entrée amovible sur une surface de 40 m²,
 - o un espace détente sur 55 m²,
- Au 1^{er} étage :
 - o 9 bureaux fermés pour une surface de 170 m²,
 - o un patio aménagé de 35 m²,
 - o un espace ouvert de travail de 20 m²,
 - o un espace d'exposition et de convivialité pour une surface de 30 m².
- Le reste des surfaces sera dédié aux dégagements et à l'archivage.

Plan d'investissement prévisionnel de l'opération en 2018

L'opération d'aménagement et d'équipement de l'immeuble situé au 90 rue Malbec à Bordeaux pour le pôle de coopération ESS, portée par Aquitaine active, relève d'un plan de financement global de 233 842 € hors taxes (HT). Bordeaux Métropole est sollicitée dans ce cadre pour une aide à l'investissement auprès de l'association Aquitaine active d'un montant de 50 000 €, soit une participation métropolitaine à hauteur de 21,4% du plan d'investissement. Il est expressément convenu que Bordeaux Métropole ne sera pas appelée à l'avenir à une nouvelle participation financière à la réalisation de ce projet d'investissement.

Emplois	En € HT	Ressources	En € HT	%
Investissements		Apport en fonds propres	87 342	37,3%
Installation et aménagements Matériels	192 842	Subventions d'investissement		
	41 000	Région	36 500	15,6%
		Bordeaux Métropole	50 000	21,4%
		Fondations	60 000	25,7%

Total (en €)	233 842	Total (en €)	233 842
---------------------	----------------	---------------------	----------------

Il est précisé que la région Nouvelle-Aquitaine et les fondations ayant exclu les Sociétés civiles immobilières de leur règlement d'intervention, cela explique la nécessité d'un portage des travaux par l'association Aquitaine active.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1511-1, L 1511-2, L 1511-3 et L 1511-5,

VU le décret n° 2014-1599 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée « Bordeaux Métropole »,

VU le Plan d'actions en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire adopté en Conseil de Bordeaux Métropole du 8 juillet 2016,

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande en date du 29 janvier 2018.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

-qu'il est d'intérêt métropolitain de favoriser, sur le territoire de la métropole bordelaise, le développement des lieux de polarité et de coopération économique et solidaire,
- que la création d'un pôle de coopération ESS à Bordeaux, dont le portage de l'aménagement est assuré par Aquitaine active, contribue au rayonnement de Bordeaux Métropole en matière d'ESS,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 50 000 € à Aquitaine active au titre du portage du programme d'aménagement et d'équipement du pôle de coopération ESS à Bordeaux.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée, fixant les conditions de versement de la subvention d'investissement à Aquitaine active.

Article 3 : d'imputer cette dépense d'investissement sur l'exercice 2018 au chapitre 204, article 20422, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 avril 2018

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 23 MAI 2018</p> <p>PUBLIÉ LE : 23 MAI 2018</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Christine BOST</p>
---	---